

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 décembre 2021

L'an deux mil vingt et un le 09 décembre. à 20h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence d'Antoine LEMAIRE, Maire.

Etaient présents :

MM. LEMAIRE, MARTINET, MACADRÉ, CHILD, FERGEAU, HATTERER, LEGRAND, VENANT-VALERY,

Mmes, WAITASRECK, BOCK, BRENOT, MARTINET
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents :

M.CAMUS,
M.SOULIER,
M.GRIMPLET qui a donné pouvoir à M. MARTINET

M. MACADRÉ est élu secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- 1 - Approbation du dernier compte rendu du conseil
- 2 - Délibération budgétaire
- 3 - Délibération association des métiers du bois
- 4 - Questions diverses

1°/ Approbation du compte-rendu du conseil municipal en date du 03 novembre 2021 :

Le compte rendu de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité.

VOTE : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 13

2°/ Délibération budgétaire : (délibération 2021-12-51D)

Monsieur le Maire informe, les membres présents, que pour le remboursement de la quote part, du prêt du centre culturel, à la commune de MERFY d'un montant de 60418.63€, il convient de procéder à la décision modificative suivante :

Section fonctionnement :

Dépense

Compte 6718 : (+) 60420€
Autres charges exceptionnelles sur opération de gestion

Compte 615221 : (-) 60420€
Bâtiments publics

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,
- autorise ces modifications et accepte que Monsieur le Maire procède au remboursement de la somme de 60418.63€, à la commune de MERFY, en dépense de fonctionnement au compte 6718.

VOTE : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 13

3°/ Délibération association des métiers du bois : (délibération n° 2021-12-52D)

Monsieur le Maire présente le lancement d'un projet local au sein du massif de Saint Thierry, qui est un projet à l'image de la forêt, qui a pour objectifs :

- Le changement de l'image de la filière auprès des enfants mais aussi de leurs parents et plus largement de la population liée au massif.
- Découvrir la forêt sous tous ses angles (environnementale, sociétal, économique, bienfait et diversité).
- Pendant le collège les élèves pourraient toucher du doigt la fabrication d'un objet de bois en circuit court en visualisant toutes les phases de la sylviculture, cela pourrait susciter des vocations au sein des élèves.

La finalité est de mener un projet local avec une dynamique locale avec un faible budget puisque toutes les ressources matérielles ou logistiques sont situées sur le massif. Ce projet se présente par un circuit court entre les communes, l'établissement scolaire et des entreprises locales.

Dans un premier temps, les collégiens mais ensuite d'autres publics scolaires (crèches, maternelles, primaires), pourraient intégrer le projet pour élaborer un « Parcours Forestier ».

Monsieur Fergeau indique que le projet est très intéressant et pluridisciplinaire, il s'inscrit dans une dynamique locale en lien avec le patrimoine.

Le Conseil Municipal émet à l'unanimité des présents un accord de principe sur l'adhésion à ce projet.

VOTE : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 13

4°/ Questions diverses :

-Monsieur le Maire informe que le secrétariat de la mairie sera fermé du 23 décembre 2021 au 31 décembre 2021 inclus.

-Des travaux de création de réseau d'eau potable chemin des grands champs débuterons le 17 janvier 2022.

-La procédure des marchés publics pour la future salle d'activité va être étudiée lors de la prochaine réunion de la commission travaux, le 28 décembre à 14h00.

-Six nouveaux lampadaires seront installés chaussée Sainte Anne au printemps 2022.

-Le curage des fossés allée des Gaillerandes sera réalisé par les services de la Communauté Urbaine du Grand Reims.

-La livraison du panneau numérique est prévue fin janvier 2022.

-D.I.A : Le conseil municipal n'ayant aucun intérêt ni projet dans le secteur ne souhaite pas préempter sur les biens vendus :

- Chemin de Ventelay, Impasse des Ricordanes et Chemin des fontaines.

-Une pétition circule pour la demande d'un rond-point à Courcy.

-La commission finance se réunira début 2022 afin d'étudier la possibilité de rembourser partiellement ou en totalité le prêt du centre bourg.

Tour de table :

Mme WAITASRECK informe que le Comité des fêtes maintient le Noël des enfants vendredi 17 décembre 2021 à 18h30, celui-ci se faisant en extérieur. Au vu de la situation sanitaire actuelle le repas des aînés est reporté au 26 février 2022.

Mme BRENOT demande s'il est possible d'avoir une autre salle pour l'activité Chorale, durant la période d'hiver, celle-ci se faisant actuellement dans la salle du collège, qui n'est pas chauffée le mercredi.

Mme MARTINET indique que la crèche a été fermée 7 jours pour cas covid. La crèche est toujours à la recherche d'une secrétaire.

Mme BOCK propose de mettre une boîte à idée à la mairie.

M.CHILD informe que le « loto des anciens » est annulé au vu de la situation sanitaire. Le prochain conseil des jeunes aura lieu le 23 janvier à 10h00, un représentant de la banque alimentaire viendra dans le cadre d'un projet de collecte.

M. Le Maire rappelle qu'un nouvel employé communal en la personne de Fabrice BOCART a pris ses fonctions le 06 décembre 2021. Il informe d'un problème de communication sur la situation du CPI Merfy-Saint Thierry et laisse la parole à Monsieur DENOYELLE qui fait part que le CPI Merfy-Saint Thierry n'est plus une entité opérationnelle concourante au maillage territorial pour la distribution des secours à la personne ou la protection des biens, il n'y a donc plus de sapeurs-pompiers volontaires, autonomes, sur ces communes. Aucune information n'a été communiquée aux habitants et même sur le site internet de la Communauté Urbaine du Grand Reims, aucun document officiel n'a été porté à la connaissance des maires du secteur. Seul un article dans la rubrique vie associative sur le site internet du pôle territorial décrit l'existence, sur la commune de Loivre, d'une section regroupant les anciens centres de Merfy, Courcy et le CPI de Loivre, avec un secteur d'intervention sur les territoires de Loivre, Berméricourt, Brimont, Courcy, Saint Thierry, Merfy, Pouillon.....or sur le document officiel portant le règlement opérationnel du service départemental d'incendie et de secours de la Marne le centre d'intervention de Loivre n'intervient que sur les secteurs des communes de Berméricourt, Courcy, Loivre, Villers-Franqueux et Thil.

Le problème est de savoir aujourd'hui quel va être le délai d'intervention des sapeurs-pompiers sur la commune, est ce que le centre va intervenir gratuitement lors de brocante, feux d'artifice...qu'en est-il du lieu de regroupement des sapeurs-pompiers de la commune....

Monsieur Le Maire va se rapprocher de Madame La Maire de Merfy afin d'échanger à ce sujet.

Prochain Conseil Municipal le 13 janvier 2022 à 20h00.

La séance est levée à 22h10.

A. LEMAIRE	N. BOCK	M. BRENOT	R. CAMUS ABS	G. CHILD
S. FERGEAU	J. GRIMPLET ABS	C. HATTERER	G. LEGRAND	J. MACADRÉ
A. MARTINET	C. MARTINET	J-B SOULIER ABS	C. VENANT- VALERY	A. WAITASRECK